

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{rs}
NIVERLET, libraires ;

A PARIS,

A l'Office de Publicité Départementale et
Étrangère, HAVAS-LAFFITE-BULLIER et C^{ie},
rue de la Banque, 20, et à la Publicité Dépar-
tementale, Isid. FONTAINE, rue de Trévise, 22.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 5 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 27 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Mixte.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — matin, Omnibus.
6 — 23 — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous lisons dans la correspondance anglaise du
Moniteur :

« Le parti ultramontain, en Irlande, soutenu par
les esprits exaltés répandus parmi ce peuple impres-
sionnable, a résolu de se servir de la politique même
de lord John Russell en Italie comme d'une arme
contre le gouvernement, et cela d'une façon assez
singulière. Une adresse à la reine a été rédigée, où
l'on expose qu'après avoir vu avec un haut intérêt la
reconnaissance des droits de chaque peuple à chan-
ger ou à choisir la forme de leur gouvernement et
les lois par lesquelles ils doivent être régis, décla-
rations contenues dans le discours de la couronne,
dans ceux des ministres des affaires étrangères au
parlement, dans toutes les paroles, enfin, des
hommes d'Etat de l'Angleterre, l'Irlande prie le
parlement de Sa Majesté : « de provoquer et d'au-
toriser un vote public par scrutin et suffrage univer-
sel en Irlande, pour connaître si le peuple désire
avoir un gouvernement national et une indépen-
dante législative ou conserver le système actuel de
gouvernement. » Ce mouvement est naturellement
une pure tactique, et c'est à ce point de vue qu'il
mérite d'être signalé. L'Angleterre ne saurait accep-
ter un seul instant que son union législative avec
l'Irlande ne soit pas à l'avantage de cette dernière.
Le parti ultramontain s'est d'ailleurs appliqué à en-
venimer de vieilles discordes politiques et reli-
gieuses qui paraissent mieux connues en France que
les progrès matériels et moraux opérés d'autre part
dans le pays. Il y a un certain nombre d'années, l'Ir-
lande, où dominait alors la politique d'O'Connell,
prêtait au parti libéral, dans le parlement du
Royaume-Uni, un appui nombreux et énergique.
Mais maintenant, la résistance qu'a opposée lord John
Russell aux efforts tentés pour subdiviser l'Irlande
en diocèses catholiques, et la politique adoptée par
le cabinet actuel dans les questions italiennes ont
jeté le parti ultramontain dans les bras des tories. »

On lit dans le *Times* du 4 avril :

On est en train de démolir les forts de Sharneade

et du cap Coalhouse, près de l'embouchure de la
Tamise, afin de les reconstruire et de les armer
d'un plus grand nombre de canons du plus fort cali-
bre. Un détachement de l'artillerie royale, com-
mandé par le lieutenant E. H. Thurlow, a été envoyé
aux forts, où les soldats sont actuellement employés
à démonter le présent armement.

Les lords de l'amirauté ont sanctionné les batte-
ries flottantes, à savoir : *Oelna*, 16 canons, et le
Thunderball, 16, qui sont amarrées dans des positions
contiguës au terrain des forts à établir pour la dé-
fense de la rivière. On se propose d'armer enfin les
deux batteries avec les canons Armstrong. Afin de
protéger encore plus efficacement les arsenaux de
Chatham et de Sheerness, on établira une autre li-
gne de fortifications à l'entrée de la Medway. On
a déjà commencé les travaux.

La nouvelle ligne de défenses se composera de
batteries casematées à l'épreuve de la bombe, et
toutes armées de pièces de 68 et du plus fort cali-
bre. On se propose également de monter des canons
en barquette au-dessus des casemates, ce qui rendra
la défense considérablement plus forte. Avec le vaste
système actuel de fortifications, l'entrée de la Med-
way sera presque infranchissable.

On écrit de Francfort, le 2 avril, à la *Gazette
prussienne* :

Une résolution fédérale a affecté provisoirement
un million de florins à l'armement de forteresses fé-
dérales au moyen de canons rayés ; jus'ici on a at-
tribué sur cette somme 300,000 florins à Mayence,
240,000 à Ulm, 200,000 à Rastadt, 150,000 à
Luxembourg, et 110,000 à Landau. D'après le rap-
port de la commission militaire, on a pris toutes les
mesures nécessaires pour se procurer les canons
qu'il faut le plus prompt possible.

On écrit de Constantinople, 27 mars, au *Séma-
phore de Marseille* :

« Les affaires du Montenegro ont pris une telle
tournure que la Sublime-Porte a dû se décider à re-
courir aux mesures les plus énergiques pour arrêter
les développements de cette guerre civile. Je vous

ai dit que les représentants des puissances lui avaient
dernièrement conseillé d'apporter la plus grande
modération dans cette question, et d'épuiser tous
les moyens avant d'arriver aux mesures de rigueur.

« Certes, ce conseil est sage, et en temps ordi-
naire on n'en pouvait donner de meilleur à la Tur-
quie ; mais dans les circonstances actuelles, il n'était
peut être pas aussi opportun que sage, et il a eu un
effet auquel ne s'attendaient évidemment pas ceux
qui le donnaient, c'est que la Sublime-Porte s'est
efforcée d'en tenir compte, et pendant ce temps les
Monténégrins s'emparaient de Santorina, recevaient
des renforts de l'Italie et repoussaient avec une évi-
dente supériorité numérique les troupes turques en-
voyées pour délivrer cette ville.

« Les nouvelles reçues du Montenegro sont au-
jourd'hui plus graves que jamais, non pas qu'il y ait
eu de nouvelles rencontres entre les Turcs et les
montagnards, mais ceux-ci, aidés par la révolution
et renforcés par les bandes de Garibaldi (on n'en
peut plus douter aujourd'hui), font des armements
considérables et se disposent à une lutte qui peut
mettre le feu à tous les coins de la Turquie d'Europe.
Car, il ne faut pas s'y tromper, ce n'est plus un fait
isolé qui se produit dans le Montenegro, c'est le
commencement des guerres civiles et des boulever-
sements révolutionnaires prédisés pour le printemps ;
c'est l'exécution d'un plan que tout le monde connaît.

« Je n'ai pas à vous dire comment l'Autriche s'y
prendra pour repousser l'ennemi qui la menace,
mais je puis vous dire que la Turquie, engagée dans
la même cause, se prépare à une sérieuse résistance.
Elle pense qu'elle n'a déjà que trop perdu de temps
et que l'heure de l'action a succédé à l'heure des
conseils. Une partie de l'escadre a quitté le port de
l'Arsenal et fait ses préparatifs de départ pour se
rendre dans l'Adriatique, où elle bloquera les côtes
de l'Albanie et du Montenegro. Des renforts consi-
dérables seront, en même temps, débarqués sur le
théâtre de la lutte. Plaise à Dieu qu'elle puisse être
circonscrite et qu'elle ne gagne pas la Bosnie, la Ser-
vie, la Bulgarie, provinces où l'agitation est grande,
où tout est prétexte à la provoquer ! »

FEUILLETON

LES COUREURS D'AVENTURES.

QUATRIÈME PARTIE.

(Suite.)

Les quatre Français s'étaient les premiers précipités
vers Braz, ils le conjuraient de suspendre le supplice :

— Messieurs, dit le jeune marquis, vous savez mieux
que personne s'il a mérité sa punition !...

Carlos et Baldo s'élançaient sur Braz ; tous deux en
même temps le frappèrent au visage.

Braz fit deux pas en arrière, puis avec un calme
effrayant :

— Je comptais sur votre fureur ; messieurs les beaux-
frères !... Nous nous battons au fusil !... C'était convenu
avec moi-même dès le matin !... Maintenant ne m'obligez
pas à faire signe à mes gens de vous forcer à reculer...

— Mets fin à ce supplice honteux pour la race blan-
che !...

— L'exécution commence à peine. Dans un quart
d'heure, nous nous battons ici-même, autour de cet
échafaud !...

Le sang de Georges Barzien ruisselait.

Il demandait grâce, il confessait et reniait tour à tour
sa longue série de crimes.

Mais qu'importaient ses crimes?... Il était blanc, et
Braz osait le faire fouetter comme un nègre !...

Tous les Brésiliens étaient transportés de rage ; tous,
ils insultaient et menaçaient le jeune marquis de San-
Pedro, qui fit avancer cent esclaves armés de fourches.

— J'ai juré que cet homme périrait sous le fouet !...
Et cela sera ainsi, dussé-je, pour assurer ma vengeance,
vous immoler tous, tous tant que vous êtes ! Vous avez
vu comment j'ai accepté l'outrageux défi des deux frères
de dona Isabel ! Je ne souffrirai pas qu'une autre main se
lève sur moi !... Vous avez vu comment j'ai repoussé les
supplications de ces quatre Français mes hôtes !... L'em-
pereur du Brésil, en personne, n'obtiendrait rien de
moi ! Cet homme est cause que je suis criminel moi-même
et que je veux mourir !...

Les quatre commandeurs frappaient à coups redou-
blés.

Georges Barzien râlait.

Les Brésiliens vociféraient et jetaient à Braz les épithé-
tes les plus révoltantes ; Braz souriait avec dédain ; les
nègres gardaient un lugubre silence.

Quelques jeunes gens reparurent armés de fusils :

— Braz, au nom de votre sœur ! s'écria Paul, empê-
chez un massacre !...

— Soit ! reprit le jeune marquis d'une voix altérée ;
aussi bien, j'ai hâte de combattre tout de bon, moi !...
Allons, bourreaux !... le coup de grâce !...

Les commandeurs, au lieu de fouets, prirent quatre
barreaux de fer : quatre derniers coups tombèrent à la
fois sur le corps déchiré de Georges Barzien.

Au milieu du silence le plus profond, les quatre com-
mandeurs dirent à la fois :

— Il est mort !...

— Des fusils chargés maintenant ! cria Braz. Hier je
chassais le gibier, aujourd'hui je vais chasser des hom-
mes, et être moi-même un gibier pour eux !...

— Seul contre tous !... dit Albert.

— Vous savez bien que je dois mourir !... mais je
mourrai en fidalgue, moi, les armes à la main !... Ces Es-
trellhos, qui voulaient forcer leur fille et leur sœur à épou-
ser le traître dont vous voyez le cadavre saignant... ces
Estrelhos, qui, pendant mon absence, osaient rechercher
une alliance pareille, ont mérité ma juste colère... Voilà
pourquoi je les ai choisis pour mon duel à mort !...

— Braz, dit Albert, vous êtes le frère d'Olyntha. Si
je ne puis détourner le danger, au moins je veux le par-
tager avec vous... Il vous faut un second ; je le serai.

— Roland ! que faites-vous ? Pourquoi vous mêler à
cette querelle sauvage !... dirent les deux officiers de
marine.

— Ce que fait Roland, s'écria Paul d'Herbilliers, je vais
le faire moi-même !... Monsieur le marquis, nous atten-
dons vos ordres !...

— Grâces vous soient rendues, messieurs, dit Braz

D'après une correspondance adressée de Turin à la *Gazette de Parme*, le gouvernement ferait établir, comme mesure défensive, un camp entre Ravenne, Bologne et Ferrare, et les garnisons de Pavie et de Plaisance seraient augmentées.

La *Perseveranza* de Milan assure que le corps d'armée du général La Marmora sera porté à 60.000 hommes, qu'un grand camp retranché sera établi sur la rive droite du Mincio, et que la *Rocca* de Brescia sera fortifiée.

Quelques journaux ont annoncé, ces jours derniers, que le gouvernement du roi Victor-Emmanuel avait l'intention de décréter un emprunt forcé. L'*Opinione*, feuille semi-officielle, dément ce bruit.

Le journal *les Nationalités* parle du prochain voyage à Paris de M. Benedetti, directeur général au ministère des affaires étrangères. La reconnaissance du gouvernement italien par l'Angleterre aurait, dit cette feuille, inspiré au roi Victor-Emmanuel l'idée d'envoyer M. Benedetti en mission extraordinaire à Paris.

Il serait chargé de rétablir entre les deux gouvernements les relations diplomatiques, interrompues un instant malgré la bonne harmonie des deux souverains.

À Naples, l'ancien parti ne se tient pas pour battu; en revanche, le gouvernement qui le surveille de près vient de faire arrêter plusieurs membres du comité bourbonien, outre le duc Cajaniello, qui avait reçu deux lettres du roi François II. On aurait aussi trouvé les fils d'une vaste conspiration à laquelle, dit la dépêche italienne, cinq évêques auraient pris part.

Le télégramme ajoute que, malgré l'indignation soulevée par ces menées réactionnaires, la tranquillité n'a pas été troublée. (*Le Pays.*)

On écrit à la *Gazette de Parme*:

Il y a des gens qui prétendent que Garibaldi est venu à Turin pour se préparer à une expédition hors d'Italie; d'autres croient que Garibaldi s'est décidé à se rendre dans cette ville sur l'invitation du ministre de la guerre, qui voudrait lui confier la réorganisation de quatre divisions de troupes irrégulières qui absorberaient tous les officiers garibaldiens. Cette mesure mettrait un terme aux plaintes que la position anormale de ces officiers a éveillées contre le gouvernement.

Je crois que cette version est la plus admissible, et j'ajouterais encore que le gouvernement fera bien d'utiliser de cette façon le concours de l'illustre patriote. Il évitera ainsi plus facilement le péril de tentations qui pourraient pousser le héros des deux mondes à quelque entreprise qui mettrait le feu aux poudres.

On lit dans *l'Italie*:

On assure que le général Garibaldi doit se rendre prochainement aux eaux sulfureuses d'Acqui, quoique la saison ne soit pas encore commencée.

L'ordonnance concernant la reprise des paiements en monnaie métallique dans le royaume lombardo-vénitien (Vénétie) a paru dans la *Gazette de Vienne*.

Un télégramme de Kalish (Pologne) 6 avril, an-

nonce que la délégation des citoyens maintient l'ordre. Il a été établi une garde bourgeoise. Le conseiller provincial, qui était impopulaire, a donné sa démission. Dans les villes des environs on a destitué les bourgmestres qui n'étaient pas aimés. — Havas.

Nous avons annoncé, en son temps, la signature de la convention relative à la délimitation entre la France et la Sardaigne. Le *Moniteur* contient le décret impérial qui promulgue cette convention.

Deux autres décrets ont paru également au journal officiel, le premier concerne le dénombrement de la population européenne de l'Algérie et celui de la population indigène, dans le cours de la présente année; le second est relatif aux compagnies d'émigration autorisées à entreprendre les opérations d'engagement et le transport des émigrants.

CHRONIQUE LOCALE.

Samedi, sur les dix heures du soir, l'imprudence d'un charretier a failli causer la mort à un jeune homme de vingt ans environ, domestique chez M. Eug. Ratouis, de notre ville. Il revenait de Neuillé à Saumur, avec une autre personne, dans un tilbury. Une charrette non éclairée, qui allait au grand trot, l'a heurté vis-à-vis la ferme de Grange Bourreau et a complètement brisé le tilbury. Le garçon a été précipité sur la voie, a eu la cuisse cassée, ainsi que la rotule. La seconde personne n'a eu que de légères contusions. Le cheval, ayant les brancards sur les jambes, s'est emporté et n'a pu être arrêté qu'à Saumur, au milieu de la nuit.

Le charretier, qui avait occasionné cet accident, n'a pas daigné porter secours aux victimes et les transporter à Saumur; aussitôt le choc, il a foncé ses chevaux et a disparu au détour de la route. Dimanche matin, la gendarmerie s'est mise à sa poursuite.

Samedi 6 avril, jour du marché, à 9 heures du matin, 100 kil. de viandes provenant d'animaux morts ou malades, ont été saisis par le commissaire de police à l'étalage de plusieurs petits bouchers, vendant sur la place publique de Saumur.

MM. les actionnaires du Comptoir d'Escompte de Saumur sont convoqués pour le jeudi 25 avril, à 2 heures du soir, au siège social, à l'effet d'entendre le compte annuel de l'exercice écoulé.

Pour chronique locale : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Turin, 8 avril. — On mande de Naples le 7 : Le bruit court que le général Bosco est arrivé à Naples depuis cinq jours pour prendre la direction du mouvement réactionnaire qui devait éclater hier soir et que la police est sur ses traces. On aurait découvert que les fils de la conspiration sont très-étendus, même dans les provinces. Dans les endroits où la conspiration a éclaté des faits horribles auraient été commis. Beaucoup de prêtres sont arrêtés et parmi eux sept curés de la ville. Les populations réclament

des mesures énergiques contre les réactionnaires.

Hier 6, aux environs de Naples, des tentatives réactionnaires ont été réprimées par la garde nationale, qui a arrêté des officiers bourbonniens ainsi que des prêtres affiliés à la conspiration. Pendant la nuit on a découvert des armes et des munitions cachées dans la ville.

La population est tranquille partout.

Vienne, 8 avril. — L'*Ost-Deutsche-Post* d'aujourd'hui annonce, dans un télégramme de Prague, que dans une réunion de membres allemands de la diète, les représentants des grands propriétaires fonciers ont déclaré adhérer à un programme reconnaissant l'unité de la monarchie et le maintien de la constitution. — Pendant cette réunion, une députation tchèque est venue déclarer qu'elle se ralliait au programme unitaire. — Une députation allemande a été chargée de donner aux Tchèques l'assurance que les Allemands se prêtent à une entente et demandent que les Tchèques présentent leur programme.

Pesth, 7 avril. — La jeunesse Hongroise prépare un grand charivari pour ce soir, contre l'évêque, M^r Haas, qui assistait hier à l'ouverture de la diète à Bude et qui est de retour à Pesth.

Berlin, 8 avril. — On mande de la frontière polonaise, à la date d'hier, qu'on avait fixé à aujourd'hui une démonstration monstre à Varsovie. La population devait se rendre en foule au cimetière où les victimes de février sont ensevelies. Les esprits sont surexcités. Il y a des démonstrations dans les provinces. Le gouverneur de la ville de Sourviki a donné sa démission, celui de Lubin s'est rendu à Varsovie. — Havas.

Il résulte de nos dernières dépêches de Pologne que les employés russes des villes de Kalisch, Opatovvek et Czenstchovva, qui dépendent de la même province, ont tous donné leur démission.

Ils ont été remplacés par des employés polonais. Partout le mouvement pacifique et national s'étend et s'organise comme à Varsovie. (*Pays.*)

Nous apprenons que le cabinet de Londres vient de décider que l'escadre anglaise de la Méditerranée allait être augmentée de trois vaisseaux. (*Idem.*)

Sommaire de L'ILLUSTRATION du 6 avril.

Revue politique de la semaine. — Exposition universelle de Londres. — Courrier de Paris. — Retour du vice-roi d'Égypte à Alexandrie. — Causerie dramatique. — La cavalerie devant les armes de précision. — Ile Maurice. — Les suites d'une valse. Nouvelle (Suite). — Chronique musicale. — Fête de charité à Aurillac. — Atelier de M. Crapetlet, à Marseille. — Revue scientifique. — Gazette du palais. — Revue des beaux-arts. — Robert-Houdin.

Gravures : Palais de l'exposition universelle de Londres pour 1862. — Théâtre de l'Odéon : *Beatrix*. — Vue de Gaëte après le bombardement. — Fête donnée à S. A. Saïd-Pacha, vice-roi d'Égypte. — Ile Maurice. — Vue de Peterboot. — Gorges de la rivière Noire. — Types de l'île Maurice (deux gravures). — Courses de printemps à la Marche. — Fête de charité à Aurillac. — Atelier de M. Crapetlet à Marseille. — Portraits-cartes (9 caricatures), par Bertall. — Théâtre de Robert-Houdin. — Bloc de coquilles fossiles. — Echecs. — Rébus.

avec une expression de profonde reconnaissance; je vous remercie comme si vous me rendiez la vie et l'honneur!... Oh! vous ne me méprisez donc pas complètement, puisque vous consentez à m'accorder un concours que tout Brésilien me refuserait aujourd'hui!... Vous pardonnez donc, vous, au meurtrier du vrai dom Rodolfo!... Ils ne pardonneraient jamais, eux, au justicier du faux comte de Moëho!... Aussi ai-je bien fait de commettre ce grand scandale, moi qui me suis condamné à mort!... Me voici en exécution dans le Reconavo, ils en veulent tous à ma vie!... Après Baldo et Carlos, vingt autres seraient prêts à se mesurer contre moi!...

Albert et Paul plaignaient Braz; ils condamnaient sa cruauté, ils étaient touchés par sa droiture; ils ne pouvaient oublier son crime; ils étaient forcés d'admirer ses vertus barbares.

— Messieurs, puisque vous daignez me servir de seconds, allez vous annoncer comme tels à mes adversaires... Moi, j'ai à donner mes derniers ordres!... — Mais avant tout, monsieur d'Herbilliers, poursuivit Braz en lui remettant un paquet cacheté de noir, voici mon testament rédigé la nuit dernière après l'interrogatoire de Georges Barzien. Chargez-vous de ces papiers, confiez-les aux deux officiers, vos camarades, jusqu'à la fin du combat... et ménagez-vous pour sauvegarder et défendre, après moi, les intérêts sacrés de ma sœur... — Ménagez-vous!... restez simples spectateurs selon votre droit...

Seul, messieurs, je suis dévoué à la mort!...

— Nous sommes vos amis, dit Albert avec enthousiasme; en ce moment suprême ne craignez plus de nous en donner le nom.

Une larme de reconnaissance baigna les paupières de Braz, à qui les deux jeunes Français tendaient la main...

— Vous, mes amis! s'écria-t-il; oh! ne me faites point regretter la vie!...

Se tournant alors vers ses commandeurs, il leur enjoignit de conduire les esclaves au travail; cinq ou six serviteurs seulement restèrent dans le bois pour le transport des morts et des blessés.

Paul et Albert rejoignirent les Brésiliens assemblés en conseil. — Le duel devait être réglé ainsi:

« La clairière serait le champ de combat.

« Serait réputé lâche et ayant forfait à l'honneur tout combattant qui franchirait la première rangée d'arbres formant l'enclos.

« Les deux adversaires se tireraient l'un sur l'autre de loin ou de près autant de coups de fusil qu'ils voudraient, jusqu'à ce que l'un d'eux eût perdu la vie.

« Toutefois, si l'un des adversaires était réduit par ses blessures à ne pouvoir plus combattre, ses seconds avaient droit, suivant l'usage, de le faire emporter hors du champ-clos, mais à la condition expresse que l'un d'eux y demeurerait à sa place.

« Selon les règles accoutumées, il était, du reste,

permis de s'embusquer, de se retrancher derrière les broussailles et les divers accidents de terrain, de se coucher à plat ventre, de ramper ou de courir.

« Pourraient être spectateurs, à leurs risques et périls, tous les blancs qui le jugeraient à propos.

« Braz défiait successivement les deux frères Estrelhos, qui prendraient deux seconds chacun.»

Après quelques pourparlers, et sur les réclamations d'Albert, ce dernier paragraphe fut modifié. L'on n'accorda qu'un seul second, au lieu de quatre, aux deux frères Estrelhos, considérés comme s'en servant déjà réciproquement l'un à l'autre.

Six carabines à un coup et autant de cartouchières furent distribuées.

Baldo, Carlos et un de leurs amis nommé Viartès s'armèrent d'un côté; Braz, Albert et Paul de l'autre.

Le sort désigna Carlos pour combattre le premier. En conséquence, il se porta devant un arbre situé à l'un des points de la circonférence; Braz au point diamétralement opposé.

L'échafaud sur lequel gisait encore le cadavre lacéré de Georges Barzien cachait l'un à l'autre les deux combattants.

Baldo, Albert, Viartès et Paul s'écrièrent l'un après l'autre:

— *Para bem fazer!*... (pour bien faire.)

C'était le signal. (*La suite au prochain numéro.*)

LA MAISON DELISLE

et

LE BON MARCHÉ.

Le commerce des nouveautés nous paraît être entré dans une mauvaise voie et méconnaître ses véritables intérêts. Le système d'annonces qu'il a adopté depuis quelques années tend à fausser la notion vraie de bon marché, en même temps qu'il crée chez le consommateur des illusions funestes et finit par détruire la confiance. Chacun sait, en effet, ce qu'il y a derrière cette fantasmagorie de chiffres, derrière ces énonciations de prix et de quantité impossibles, et personne ne tombe plus dans ces pièges grossiers.

La seule maison qui puisse conquérir et mériter aujourd'hui l'estime et la confiance du public, c'est celle qui s'adresse loyalement à lui, qui ouvre ses portes à deux battants et qui dit à la clientèle: Venez et voyez; touchez et comparez. Cette sincérité est le meilleur criterium de la valeur réelle d'une maison. C'est par de tels procédés que la MAISON DELISLE a su constamment justifier sa haute réputation. C'est par cet appel incessant au contrôle de l'acheteur que cet établissement sans rival, toujours fidèle à la loi du progrès, a pu se plier à toutes les transformations des habitudes sociales, sans jamais se départir des traditions de bon goût et d'élégance auxquelles elle doit son ancienne et légitime renommée.

Adoptée depuis longtemps par l'aristocratie de la naissance et de la fortune, la Maison Delisle a puisé, dans ce contact incessant avec la bonne compagnie, le cachet de distinction, d'originalité et de goût qui caractérise toutes ses créations, et qui est comme sa marque de fabrique. Les étoffes exclusivement tissées pour elle à Lyon, les riches dentelles qu'elle fait fabriquer à Bruxelles, à Alençon ou à Chantilly, les splendides châles de l'Inde que lui expédie son associé, M. Peer Bush, fabricant et importateur de Kachemyr, se recommandent surtout par ces qualités, si bien appréciées à Paris. Ses vastes et somptueuses galeries, dont l'ornementation sévère et grandiose est admirablement appropriée à leur destination, contiennent des féeries et des merveilles que l'on chercherait vainement ailleurs; car, seule la Maison Delisle possède une clientèle à la hauteur

de toutes les magnificences. Il est impossible de trouver nulle part des assortiments aussi complets et aussi variés; les dames savent en effet que la Maison Delisle, n'ayant pas voulu créer, comme tant d'autres, des comptoirs pour une foule d'objets étrangers à la toilette, consacre tous ses capitaux et toutes ses forces au commerce de la haute nouveauté. Elle n'embrasse ainsi qu'un nombre restreint de spécialités, mais chacune d'elles présente un choix de marchandises qu'il est impossible de rêver plus étendu.

Ce n'est pas seulement dans les articles de luxe et de haute nouveauté qu'éclate la supériorité de la Maison Delisle. Elle a compris que le BON MARCHÉ est devenu l'une des exigences impérieuses des sociétés modernes. Jalouse de répondre de la manière la plus large aux besoins de sa clientèle, d'élite, elle s'est mise en mesure d'offrir aux dames une série d'étoffes d'un prix moins élevé, mais dont la modestie se rehausse d'un caractère d'exquise élégance; tous ces articles sont marqués de ce sceau de distinction qui fait valoir les moindres productions de l'industrie, de même qu'une signature de maître donne du prix aux plus légers croquis. On sait que tous les dessins de cette maison lui sont exclusifs.

À ces maisons seules, qui ont un long passé pour garant de leur avenir, il doit être permis d'arborer le drapeau du bon marché, qui couvre souvent tant de fallacieuses promesses et de mensonges. La Maison Delisle peut sans crainte se prévaloir d'un bon marché hors ligne, qui, chez elle, n'exclut ni la fraîcheur, ni le goût, ni la nouveauté. Tous ceux qui savent que le bon marché ne consiste pas seulement dans le bas prix, mais encore dans la bonne qualité de la marchandise, reconnaîtront qu'une maison de cet ordre et de cette puissance en réunit seule les éléments sérieux. On la croira sur parole, sans qu'elle ait besoin de recourir à des nomenclatures de prix qui ne prouvent rien et n'éveillent qu'un sentiment de défiance. Quant aux sceptiques, ils n'ont qu'à se rendre à l'appel adressé par la Maison Delisle à toutes les dames; un rapide examen de la collection complète d'articles de demi-saison exposés dans ses salons démontre victorieusement que, sous tous les rapports et dans toute l'échelle des prix, elle ne peut redouter aucune comparaison.

(183)

L. ROUSSEAU.

Marché de Saumur du 6 Avril.

Froment (hec. de 77 k.)	24 40	Huile de lin	48 —
2 ^e qualité, de 74 k.	23 43	Paille hors barrière	47 16
Seigle	16 80	Foin	51 —
Orge	12 80	Luzerne (les 750 k.)	50 70
Avoine (entrée)	12 25	Graine de trèfle	60 —
Fèves	16 80	— de luzerne	50 —
Pois blancs	32 —	— de colza	28 50
— rouges	30 —	— de lin	26 —
Cire jaune (50 kil)	230 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ordin.	62 —	(l'hectolitre)	— —
— de chenevis	48 —	— cassées (50 k.)	66 —

COURS DES VINS (1).

BLANCS.

Coteaux de Saumur 1859	1 ^{re} qualité	120 à	»
Id.	2 ^e id.	100 à	»
Ordin., environs de Saumur, 1860	1 ^{re} id.	80 à	»
Id.	2 ^e id.	75 à	»
Saint-Léger et environs 1860	1 ^{re} id.	75 à	»
Id.	2 ^e id.	70 à	»
Le Puy-N.-Dame et environs, 1860	1 ^{re} id.	70 à	»
Id.	2 ^e id.	65 à	»
La Vienne, 1860		60 à	65

ROUGES.

Souzay et environs 1859	1 ^{re} qualité	120 à	148
Champigny, 1858	1 ^{re} qualité	260 à	»
Id.	2 ^e id.	210 à	»
Id. 1859	1 ^{re} id.	210 à	»
Id.	2 ^e id.	140 à	»
Varrains, 1860		75 à	80
Id. 1859		120 à	140
Bourgneil, 1859	1 ^{re} qualité	130 à	»
Id.	2 ^e id.	140 à	»
Id. 1860	1 ^{re} id.	60 à	»
Id.	2 ^e id.	50 à	»
Restigny 1860		50 à	»
Chinon, 1859	1 ^{re} qualité	130 à	»
Id.	2 ^e id.	120 à	»
Id. 1860	1 ^{re} id.	50 à	»
Id.	2 ^e id.	45 à	»

(1) Prix du commerce.

BOURSE DU 6 AVRIL.

4 p. 0/0 baisse 03 cent. — Fermé à 67 70.
3 1/2 p. 0/0 baisse 30 cent. — Fermé à 93 10.

BOURSE DU 8 AVRIL.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 67 70.
4 1/2 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 93 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e E. SOLOMAN, docteur en droit, avoué à Tours (Indre-et-Loire.)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Et sur licitation entre majeurs et mineurs,

LA PROPRIÉTÉ

DE LA

MARTINIÈRE

Sise commune de Saint-Martin-de-la-Place, près Saumur (Maine-et-Loire.)

L'adjudication aura lieu en l'audience des criées du Tribunal civil de Tours, le samedi 4 mai 1861, à midi.

Aux requête, poursuite et diligences de M. Edouard-Charles-Mathurin Gillet, employé de commerce, domicilié au Pressoir, commune de Ballau;

« Agissant au nom et comme héritier pour partie de M. Pantaléon Guilbœuf, et de M^{me} Catherine Chardonneau, décédée veuve de » mondit sieur Guilbœuf, tous deux » en leur vivant propriétaires, demeurant à Tours, ses grand-père et » grand-mère; et ce, par représentation » de M^{me} Clémence-Louise Guilbœuf, décédée épouse de M. Charles-Mathurin Gillet père, ancien négociant, à Tours; »

Poursuivant la licitation, et ayant pour avoué constitué M^e EUGÈNE SOLOMAN, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de première instance de Tours, demeurant à Tours, rue du Chardonnet, n^o 11 bis;

En présence de :

1^o Mademoiselle Coralie-Louise

Boutard, sans profession, demeurant chez son père, à la Martinière, commune de Saint-Martin-de-la-Place, près Saumur (Maine-et-Loire);

2^o M. Ubald-Louis Boutard, brigadier au 6^e régiment de hussards, détaché à l'École de cavalerie de Saumur, domicilié aux mêmes lieu et commune;

3^o M. Raoul-Charles Boutard, sans profession, demeurant aussi chez son père, à la Martinière, commune de Saint-Martin-de-la-Place, près Saumur;

4^o M. Claude Boutard père, propriétaire, demeurant aux mêmes lieu et commune;

« Au nom et comme tuteur naturel » et légal de M^{lle} Jeanne-Rachel Boutard, et de M. Edgard-Fernand Boutard, ses deux enfants mineurs; » Mondit sieur Boutard père, encore en son nom personnel, comme » ayant la jouissance légale des biens » de ses enfants; » Mesdits demoiselle Coralie-Louise

» Boutard, sieur Ubald-Louis Boutard, sieur Raoul-Charles Boutard, demoiselle Jeanne-Rachel Boutard, et sieur Edgard Fernand Boutard, » issus du mariage de mondit sieur » Claude Boutard père, avec M^{me} » Louise-Catherine-Madeleine Guilbœuf, sa défunte épouse, et comme » tels, héritiers pour partie, de mesdits sieur et dame Guilbœuf, leurs » grand-père et grand-mère, mais sous » bénéfice d'inventaire seulement, en » ce qui concerne les deux mineurs, » et se disant aussi légataires à titre » universel de madite feue dame Guilbœuf; »

Collocataires, et ayant pour avoué constitué M^e JULES SAINTHERANT, avoué près le Tribunal civil de première instance de Tours, demeurant à Tours, rue du Commerce, n^o 32;

5^o M. Auguste-Urbain Guierche,

employé à la mairie, demeurant à Tours, rue Rabelais;

« Au nom et comme subrogé-tuteur » des mineurs Boutard, susnommés, » nommé à cette fonction, qu'il a » acceptée, suivant délibération du » conseil de famille desdits mineurs, » tenue sous la présidence de M. le » juge-de-peace du canton de Tours- » centre, le 7 mars 1860; »

« Ou eux dûment appelés; » Et en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Tours, le 14 mars 1861, contradictoirement entre les parties susnommées, enregistré et signifié tant à avoué qu'à parties;

Il sera, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, procédé, le samedi 4 mai 1861, heure de midi, en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Tours, et pardevant celui de Messieurs, qui tiendra cette audience, à la vente par adjudication publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, et par suite de licitation entre majeurs et mineurs, des immeubles dépendant tant de la communauté de biens ayant eu cours entre mesdits sieur et dame Guilbœuf, que de la succession de chacun d'eux, et dont la désignation suit :

DESIGNATION

DES BIENS A VENDRE.

La Propriété

DE LA MARTINIÈRE.

La propriété de la MARTINIÈRE, sise commune de Saint-Martin-de-la-Place, près Saumur (Maine-et-Loire), à 12 kilomètres de cette ville.

Cette propriété comprend :

1^o Salon, salle à manger à côté, cuisine, deux caves ou celliers au bout, grenier au-dessus;

Quatre chambres hautes, une autre

chambre haute avec belvédère au-dessus; deux greniers, l'un à gauche de l'escalier servant à exploiter la dernière chambre, l'autre au-dessus du salon, donnant sur la levée de la Loire;

Un autre salon, ayant deux croisées sur la levée;

Cour pavée entre la salle et le jardin, chambre dans cette cour, cabinet d'aisances à côté, appentis dans cette même cour, cave située sous la levée;

Un jardin ou charmillis, chambre basse, chambre haute au-dessus, cave au-dessous, écurie, grange à côté, chambre à la suite, grenier au-dessus;

Autre chambre basse vers nord, place à fumier, grenier régnant sur la chambre;

Un autre jardin, une grange, une remise, deux toits à porcs, un garde-monnaie;

Une langue de terre inculte servant de basse-cour, un petit bas-côté, un autre garde-monnaie, dans lequel est un pigeonnier et des nids à lapins;

Jardin potager bien planté d'arbres fruitiers, réservoir ou pièce d'eau bien empoisonnée, contenant environ 16 ares 50 centiares; écurie, deux chambres, grenier sur l'une d'elles;

Le tout joignant dans son ensemble, au nord au chemin et M. de la Martinière, au midi la levée de la Loire, au levant M. de la Martinière, au couchant M. Grand-Maison;

2^o Un pré, une pâture et un jardin anglais, formant une superficie de 1 hectare 41 ares 18 centiares, et joignant au nord la levée, au midi la Loire, au levant M^{lle} Grand-Ménil, et au couchant M. Grand-Maison.

MISE A PRIX: 12,000 F.

S'adresser, pour plus amples renseignements :

1^o A M^e E. SOLOMAN, docteur en

droit, avoué poursuivant, demeurant à Tours, rue du Chardonnet, n° 11 bis, dépositaire des titres de propriété et d'une copie du cahier des charges;

2° A M^e JULES SAINTHÉRANT, avoué colicitant, demeurant à Tours, rue du Commerce, n° 32;

3° Au GREFFE du Tribunal civil de première instance de Tours, où est déposé le cahier des charges;

4° A M^{es} VINCENT et LEBARON, notaires à Tours.

Signé : E. SOLOMAN.

Enregistré à Tours, le 6 avril 1861, folio , case ; reçu 1 franc 10 c., décime compris.

Signé : MOUTON.

N.B. — Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués exerçant près LE TRIBUNAL CIVIL DE PREMIÈRE INSTANCE DE TOURS. (184)

Etude de M^e ED. CHEDEAU, notaire à Saint-Clément-des-Lévées.

On fait savoir à tous ceux que cela peut intéresser.

Que le dimanche 14 avril 1861, à l'heure de midi, et jours suivants, s'il y a lieu.

En la maison des sieur et dame Bouju, meuniers, situés au Gué-de-Fresne, commune de Saint-Martin-de-la-Place.

Il sera procédé, par le ministère de M^e Ed. Chedeau, notaire à Saint-Clément-des-Lévées.

A la vente publique et aux enchères des meubles et objets mobiliers appartenant auxdits sieur et dame Bouju, propriétaires-cultivateurs.

On paiera comptant et cinq centimes par franc. (185)

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué, et de M^e LEROUX, notaire.

Le dimanche 21 avril 1861, à midi,

Adjudication DE DEUX BELLES MAISONS

Dépendant de la succession de M. DELOUCHE-HUARD,

L'une située rue Saint-Jean, louée 4.500 francs, à M. Common, l'autre rue Cendrière. (178)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 20 avril 1861, à la Mairie de Saumur, il sera procédé, à trois heures de relevée, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de denrées fourragères

à livrer dans les magasins militaires de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue Bodin, n° 3), où le public sera admis à en prendre connaissance. (164)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

Un petit JARDIN bien planté, avec MAISON et deux Pavillons,

Situé à Briacé, commune de Saint-Lambert, près Saumur.

Pour visiter les lieux et traiter, s'adresser à M. CARICHOU, bijoutier, levée Notre-Dame, ou à M^e CLOUARD, notaire. (176)

Etude de M^e DUPRÉ, notaire à Bauge.

ON DEMANDE A ACHETER DE SUITE

UNE PROPRIÉTÉ, de deux ou trois mille francs de revenu, avec une maison d'habitation, à quelques kilomètres du chemin de fer, et sur une ligne desservie par un omnibus; on désire autant que possible un joli site et une position agréable.

S'adresser à M^e DUPRÉ, notaire à Bauge (Maine-et-Loire.) (150)

Usine à vapeur pour la trituration du soufre, de SYLVAIN ESPITALIER FILS, à Cette (Hérault.)

GUÉRISON DE LA VIGNE,
Soufrage infailible.

Dépôt de soufre de Sicile, trituré et bluté, garanti pur de tout mélange, chez DUVAU-GIRARD fils, négociant en vins à Saumur.

Prix : 35 fr. le sac de 100 kilos.

Sac compris, pris au dépôt à Saumur ou dans une gare quelconque du département. (170)

A VENDRE

200 grammes de graines de vers à soie, provenant d'une éducation faite avec un échantillon de graines apportées de Chine, en 1860, par M. de Montigny et ayant donné de très-beaux et très-durs cocons blancs. Prix 10 fr. les 30 grammes.

S'adresser à M. CHAMPNEUF, à Vernantes. (151)

LUZERNES ET FOINS

de première qualité,

A VENDRE

S'adresser au garde de Chozé, commune de Cizay, canton de Montreuil-Bellay (12 kilomètres de Saumur).

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1861,

MAISON

A Saumur, rue Saint-Jean, 58,

actuellement occupée

par M^{lle} NIVERLET, libraire.

S'adresser à M. ROY, coutelier, rue Saint-Jean, ou à M. CORMERY, en son cabinet d'affaires, rue du Collège, 18. (137)

A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine,

LE 1^{er} ET LE 2^e ÉTAGE d'une maison, récemment construite, située à l'angle des rues Beaurepaire et d'Orléans, avec balcon régnant sur les deux rues.

Les appartements du premier étage, disposés pour salons ou magasins, pourraient recevoir des modifications dans leur distribution, si le locataire le désirait.

S'adresser à M. RICHARD père, sur les Ponts. (110)

A LOUER

Pour la Saint-Jean,

PREMIER ET DEUXIÈME ÉTAGE, Quai de Limoges.

S'adresser à M^{me} SARTORIS. (177)

A CÉDER

UNE BONNE ÉTUDE D'HUISSIER,

Dans un chef-lieu de canton,

A 20 kilomètres de Tours.

S'adresser à M. Th. BUSSON, greffier du tribunal de commerce, à Saumur.

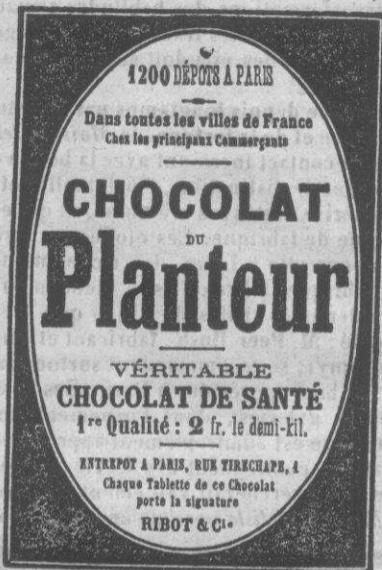
DUPONT,

CARROSSIER A SAUMUR,

Place du Petit-Thouars,

A l'honneur de prévenir sa clientèle et toutes les personnes qui voudront bien l'honneur de leur confiance, qu'il vient de joindre, à ses ateliers de forge et de charronnage, la sellerie, ce qui le met à même de confectionner la voiture entièrement chez lui.

Il se chargera de toutes les réparations de sellerie et de harnais. On trouvera dans son magasin les dessins de voiture les plus nouveaux, voitures confectionnées, harnais, articles d'écurie, fouritures telles que passe-partout, éponges, peau à laver, tapis, lanternes, fouets, cirage, le tout aux prix les plus modérés. (165)



Saumur, P. GODET, imp.

BEAUTE! — FRAICHEUR! — SANTÉ! — SALUBRITÉ!

VINAIGRE A LA VIOLETTE

Ce Vinaigre de Toilette par excellence, le plus à la mode aujourd'hui dans la bonne société, se recommande autant par la richesse et la distinction de son parfum que par ses propriétés éminemment toniques et rafraîchissantes pour la toilette du corps et du visage. Son emploi dans un bain est des plus hygiéniques et des plus agréables; après la barbe, il dissipe le feu du rasoir; il est enfin sanitaire et anti-méphitique.

Chez **E. COUDRAY**, Parfumeur, 13, rue d'Enghien, Paris,
ET DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE ET DE COIFFURE DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

PRIX 1 fr. 50

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ DE HOLLANDE, DE DIDIER, Galerie d'Orléans, 32, Palais-Royal, à Paris. (RÉCOLTE DE 1860.)

La Graine de Moutarde blanche appartient à la salubre famille des crucifères. A ce titre, elle est dépurative et jouit de la propriété de purifier le sang, d'assainir toutes les humeurs, de réparer l'organisme tout entier. — Ce précieux médicament, aussi simple que peu coûteux, est le plus sûr moyen de détruire les constipations les plus rebelles. Il est souverain contre les gastrites, les gastralgies, les maladies du foie, des intestins, les hémorrhoïdes, les dartres, les rhumatismes, les retours d'âge, et généralement tous les vices morbides du sang et des humeurs, etc., etc., affections contre lesquelles il est surtout recommandé par les plus hautes sommités médicales.

On trompe le public en vendant, comme provenant de notre maison, de la vieille Graine non mondée, dont le moindre inconvénient est d'avoir perdu toutes ses propriétés médicamenteuses, et qui, si elle est échauffée, peut produire des effets nuisibles. Afin d'éviter les dangers, il faut bien s'assurer que chaque paquet porte le cachet ci-dessus. Nous ajouterons que nos graines, tirées de la Hollande, et de la plus grande fraîcheur, sont mondées avec un soin tout particulier. — Le prix est invariablement fixé à 2 fr. 50 le kilogramme. Le public ne doit jamais payer plus. — Dépôts chez MM. MICHAULT-ROY, négociant à Saumur; — MÉNARD, épicier, place du Pilory; COMPAIN, épicier, place du Pilory, à Angers; — BOUSSARD, épicier à Bauge; VINCENT-BERTHEAU, négociant à Cholet. (554)

TACHES ET BOUTONS AU VISAGE

Le LAIT ANTÉPHELIQUE détruit ou prévient éphélides (taches de rousseur, son, lentilles, masque de grossesse), hâle, feux, efflorescences, boutons, rogosités, — donne et conserve au visage un teint pur, clair et uni. (149)

Flacon, 5 fr. — Paris, CANDÈS et C^e, boulevard Saint-Denis, 26. — Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur.

Pu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,

